

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, des

Travaux d'abattage d'un arbre à Bettembourg au lieu-dit « an de Lamiden », sur demande de l'Administration communale de Bettembourg ont été autorisés par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Affichage : du 16 juin 2025 jusqu'au 16 septembre 2025 inclus.

Les intéressés sont invités à prendre connaissance de l'autorisation précitée.

L'abattage aura lieu sur le territoire de la commune de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 10 juin 2025.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

